



Droit à l'image reportage télé

Par **franck**, le **29/04/2010** à **11:00**

Bonjour,

Un reportage télé s'est effectué sur mon lieu de travail. J'ai demandé et insisté pour ne pas apparaître à l'image et en visionnant le reportage, je m'aperçois que j'apparais, flouté, quelques secondes, mais j'avais insisté auprès des reporters pour ne pas apparaître, et ils ne m'ont fait signer aucun papier. Ma question est la suivante : ont il le droit de faire ça et si la réponse est non, comment faire pour demander réparation.

Merci d'avance.

Par **LeKingDu51**, le **04/05/2010** à **22:20**

Bonjour,

Oui, ils ont parfaitement le droit à partir du moment où vous ne pouvez être reconnu comme cela semble être le cas.

Cdt